https://www.acdn.net/spip/spip.php?article923

La loi dite "de transition énergétique" devant la Commission Mixte Paritaire Assemblée Nationale-Sénat

- Accueil - Actualités - Les lettres d'ACDN -
Date de mise en ligne : mardi 10 mars 2015

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Saintes, le 9 mars 2015

A Monsieur Philippe Plisson
Député de la Gironde
Par courriel

Monsieur le député,

En tant qu'élu de la 11e circonscription de la Gironde, vous n'êtes pas sans savoir que deux des quatre unités de production de la centrale de Braud-Saint Louis, dite du Blayais, ont été inondées par plus de 100 000 mètres cube d'eau de la Gironde lors de la tempête du 27 décembre 1999, ce qui mit hors service des pompes de refroidissement de secours et aurait pu aboutir à provoquer un accident majeur du type de celui de Fukushima, le 11 mars 2011. La surélévation d'un mètre de la digue de terre censée protéger la centrale d'une inondation ne saurait garantir que l'événement ne se reproduira pas, par exemple avec un coefficient de marée beaucoup plus important que celui du 27 décembre 1999.

La région de Blaye est donc menacée de catastrophe par les quatre réacteurs de la centrale du Blayais. Ils ont tous les quatre dépassé 30 ans, durée de fonctionnement pour laquelle ils avaient été initialement prévus. Circonstance aggravante, ils sont tous les quatre dorénavant MOXés, c'est-à-dire contiennent du plutonium, comme le réacteur N° 1 de Fukushima. L'un d'eux est actuellement à l'arrêt pour une durée indéterminée, pour non-respect des prescriptions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Pour autant, vous l'aurez remarqué, ni les autochtones, ni les Français en général, ne sont contraints de s'éclairer à la bougie.

C'est pourquoi nous vous demandons d'agir en faveur de la fermeture définitive de ce réacteur, et de ses trois voisins. En tant qu'élu de la région, vous êtes tenu de veiller à la sécurité de ses ressortissants, et vous seriez tenu responsable d'une catastrophe nucléaire que vous auriez laissé se préparer sans rien faire pour l'empêcher.

Dans l'immédiat, nous vous demandons également d'intervenir à propos de la loi de transition énergétique que vous allez étudier ce 10 mars en Commission Mixte Paritaire de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Comme l'ont rappelé les 41 000 signataires de la pétition « Pas de transition énergétique sans sortie du nucléaire ! », cette loi n'est pas satisfaisante, dans la mesure où elle ne propose ni possibilité pour l'exécutif de fermer une centrale, ni calendrier de fermeture, ni durée-limite de fonctionnement pour les réacteurs.

Mais elle a encore été aggravée par plusieurs amendements adoptés par le Sénat.

L'un d'eux supprime l'échéance de 2025 pour la réduction de 75% à 50% de la part du nucléaire dans la production d'électricité, ce qui fait disparaître toute notion d'urgence pour arrêter des réacteurs. Alors même que l'état de vétusté du parc appelle des fermetures urgentes et en grand nombre dans les années à venir, nécessitant une réelle planification, cette décision est incompréhensible.

Et alors que la loi de transition est censée prévoir une réduction à 50 % de la part du nucléaire, un autre amendement adopté par le Sénat propose d'augmenter à 64,85 GW au lieu de 63,1 GW la puissance nucléaire installée, afin de ne pas devoir fermer la centrale nucléaire de Fessenheim lorsque le réacteur EPR de Flamanville entrera en service. Il est incompréhensible que des élus, censés représenter l'intérêt des citoyens, souhaitent leur faire subir les risques et les coûts d'un réacteur EPR dont le chantier est enlisé, et d'une centrale vieille, dangereuse, située en zone sismique, en contrebas du Rhin dont elle pourrait, elle aussi, subir l'inondation.

Copyright © www.acdn.net

Ces amendements sénatoriaux, s'ils sont retenus en Commission Mixte Paritaire, aboutiraient à repousser aux calendes grecques la fermeture des vieux réacteurs et à faire barrage à un réel développement des énergies renouvelables.

La France ne peut pas se permettre de faire face aux coûts de prolongation de son parc nucléaire -estimés à plusieurs centaines de milliards d'Euros. Elle pourra encore moins faire face au coût exorbitant -et pas seulement économique, mais aussi humain, social et culturel- d'un accident nucléaire !

Vous avez signé, Monsieur le député, avec plusieurs de vos collègues, une lettre au Président de la République lui demandant d'organiser un référendum sur la question : *« Approuvez-vous que la France participe avec les autres Etats concernés à l'élimination complète des armes nucléaires, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ? »*. Nous vous en remercions.

Vous avez prouvé ainsi votre souci d'élaborer et de décider démocratiquement une politique de sécurité intelligente, libérée du péril nucléaire. Ce péril est d'abord d'origine militaire, mais il est aussi d'origine civile, comme l'ont prouvé les accidents de Three Mile Island, Tchernobyl, Fukushima.

Pour relever les immenses défis auxquels l'humanité doit faire face, nous devons écarter l'épée de Damoclès, nous devons pouvoir vivre dans un monde sans armes ni centrales nucléaires.

Pour protéger vos concitoyens -dont nous sommes-, nous vous prions instamment de convaincre vos collègues de la Commission Mixte Paritaire et de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, qu'ils ne doivent pas signer un chèque en blanc pour la prolongation des vieux réacteurs et la perpétuation du nucléaire, tant civil que militaire, en France.

Veuillez agréer, Monsieur le député, nos salutations civiquement distinguées.

Pour ACDN,
Jean-Marie Matagne, Président

Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire
ACDN
31, Rue du Cormier
17100 - SAINTES
Tel : 06 73 50 76 61
contact@acdn.net

Copyright © www.acdn.net